



PASSION, EXCELLENCE POUR TOUS, AIMER TRANSMETTRE

Contribuer à la (re)découverte et au rayonnement du répertoire musical baroque comme patrimoine précieux de notre culture française.

Revisiter le vaste répertoire instrumental et vocal des XVIIe et XVIIIe siècles dans l'esprit de **liberté**, de **pluralité** et de **créativité** qui animait les musiciens du Grand Siècle.

Participer à la démocratisation culturelle et artistique et fédérer autour d'une **vision citoyenne de la culture** à travers des **actions pédagogiques**.







Mener des **recherches pointues** sur l'interprétation des répertoires baroque et classique **sur instruments de facture d'époque** tout en développant un son propre et reconnaissable.

Sensibiliser à travers des **actions pédagogiques** envers **tous les publics**, notamment les plus éloignés de ce répertoire.

Transmettre et partager notre passion au quotidien auprès de la **jeune génération**.

Œuvrer pour une **production culturelle qualitative et pluridisciplinaire** en **partenariat** avec d'autres acteurs culturels (compagnie de danse, comédiens, vidéastes, ensemble de musique, institutions culturelles...).




En devant partenaire :

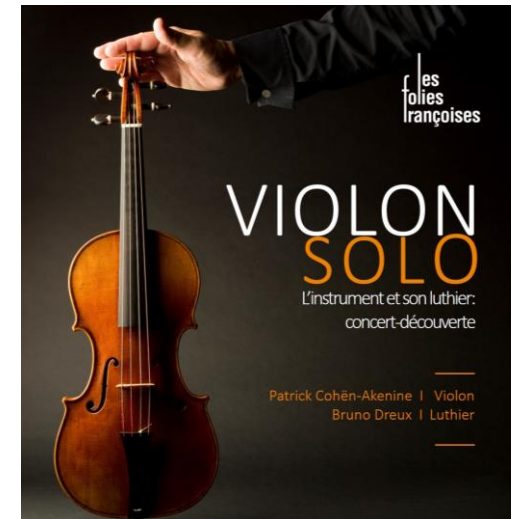
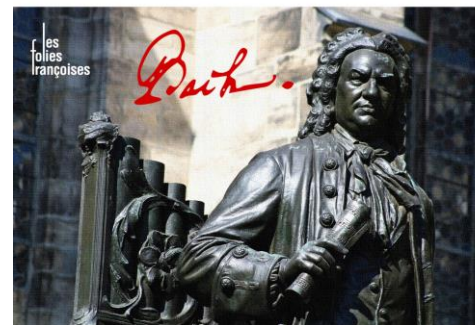
-  **Vous partagez** nos valeurs d'excellence pour tous, de créativité, d'authenticité et de transmission.
-  **Vous permettez de développer** une programmation artistique généreuse et hautement qualitative accessible au plus grand nombre
-  **Vous contribuez** au rayonnement de notre patrimoine et de notre culture dans le monde entier.
-  **Vous donnez** à votre image de marque une note artistique et culturelle porteuse de sens
-  **Vous marquez** votre attachement à la transmission des savoirs et la formation des générations futures.
-  **Vous positionnez** votre entreprise au premier plan en matière de responsabilité sociale

Découvrez la richesse, la créativité et la virtuosité de nos programmes

Plusieurs siècles de répertoire **baroque et classique** balayés par plus d'une **vingtaine de programmes** à destination de **tous les publics**, qu'ils soient **lyriques** ou **instrumentaux**, à **configurations** multiples allant de la musique de chambre à l'orchestre, en **collaboration** avec de nombreux **artistes français ou étrangers** - comme d'autres ensembles, compagnie de danse, compositeurs contemporains, comédiens...,- sous différents **partenariats culturels**

En devant partenaire :

-  **Vous innovez** dans vos relations publiques en bénéficiant de contreparties
-  **Vous invitez** vos collaborateurs et vos clients à des événements sur mesure lors des représentations des folies françaises en France et à l'étranger.
-  **Vous mobilisez** et rassemblez l'ensemble de vos collaborateurs et de vos équipes autour d'un moment de plaisir culturel





Notre communication événementielle

- ✓ Affiches, flyers...
- ✓ Communiqués et dossiers de presse
- ✓ Newsletters
- ✓ Programmes concerts
- ✓ Publications et posts sur nos réseaux sociaux
- ✓ Teasers vidéo

La célébration de nos 20 ans en 2020 !

- ✓ Concerts et événements spéciaux
- ✓ Compilations Best of
- ✓ Webmarketing : jeu concours Facebook

Notre communication institutionnelle

- ✓ Site internet nouvellement refondu : www.foliesfrancoises.fr
- ✓ Plusieurs catalogues numériques des programmes saison 2019 - 2020
- ✓ Newsletter bimestrielle
- ✓ Cartes postales diffusion
- ✓ Vidéo institutionnelle (prévue au plan de communication 20 ans en 2020)
- ✓ Teaser vidéo spectacles (*La Serenissima*, *Le Parcours du roi*)
- ✓ Réseaux sociaux :
 - Facebook : www.facebook.com/ensemble.lesfoliesfrancoises
 - Twitter : [@foliesfran](https://twitter.com/foliesfran)
 - LinkedIn : www.linkedin.com/in/les-folies-francoises
 - Instagram : [@lesfoliesfrancoises](https://www.instagram.com/lesfoliesfrancoises)

En devant partenaire :

-  **Vous bénéficiez** d'une visibilité sur tous nos supports de communication et vous vous différenciez dans votre communication externe
-  **Vous êtes visibles** sur l'ensemble de nos actions non seulement sur le territoire local, mais aussi au national et à l'international
-  **Vous valorisez** votre politique RSE en soutenant nos actions pédagogiques notamment envers le public scolaire ou les publics éloignés de la culture
-  **Et vous allégez votre fiscalité avec 60% de réduction d'impôt**

f | **es**
folies
françoises

votre soutien nous
est précieux...

Le mécénat financier

- Votre entreprise fait un don en numéraire à notre association.
- Nous lui délivrons un reçu fiscal.
- Grâce à ce dernier, l'entreprise peut déduire 60% du montant du don de son impôt sur les sociétés, ainsi l'entreprise mécène ne dépense que 40% du montant du don. (Par exemple, si vous donnez 500 €, après déduction fiscale, votre don ne vous coûtera en réalité que 200 €.)

Le mécénat en nature

Le mécénat en nature est la mise à disposition, par une entreprise, de marchandises, de prestations de services, de moyens matériels, humains ou techniques en faveur d'une association.

L'entreprise peut également défiscaliser ce don au même taux de 60%, mais le montant valorisé correspond au prix de revient de ce qui est mis à disposition, ou la valeur nette comptable pour les éléments inscrits à l'actif de l'entreprise.

Les contreparties aux dons

Dans le cadre du mécénat d'entreprise, il est possible d'envisager des contreparties aux dons. Toutefois, et pour que cela ne s'apparente pas à un échange commercial, l'administration fiscale parle de « contreparties disproportionnées », c'est-à-dire que l'association qui reçoit un don ne peut pas octroyer à l'entreprise mécène une ou plusieurs contreparties valorisées à plus de 25% du montant du don.

Nous pouvons **concevoir ensemble** les formes des éventuelles contreparties que nous consignerons dans notre convention de mécénat

:

- Organisation d'un **concert privé** / découverte - rencontre **au sein de votre entreprise**.
- Invitations aux **concerts des Folies françaises** pour la **direction**, les **salariés** ou les **clients** de votre entreprise.

Les Folies françaises est une **association** (loi 1901) qui a « pour activité principale la présentation au public d'œuvres musicales (...), telle que définie à l'article 238bis -1 – e du Code Général des Impôts. Elle est **habilitée à ce titre à bénéficier du mécénat des entreprises et à délivrer un reçu.**

Conformément à la loi N°2003-709 sur le mécénat, le soutien financier **ouvre droit à une réduction de l'impôt sur les sociétés de 60% du montant du don** dans la limite d'un plafond de 0,5 ‰ (pour mille) du chiffre d'affaires.

Les opérations mécénées doivent être éligibles. Les dons de mécènes peuvent être en **argent, nature** ou **compétence.**

Les dispositions fiscales permettent :

- Une **réduction d'impôt : 60% du montant du don** (dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires avec une possibilité de report sur 5 ans)
- Les **contreparties représentant au maximum 25% du montant du don.** (exemple concert, ateliers musicaux, entrées concerts, évènements, ...)
- Soit un avantage **global de 85%** (60% + 25%) du don.



Administration & Partenariat :

Florence Adam

fa@foliesfrancoises.com

Les Folies françaises

10 Rue Jeanne d'Arc

45000 Orléans

Tel : + 33 (0) 2 38 53 47 20

Mobile + 33 (0) 6 12 48 22 88

www.foliesfrancoises.fr

